

DECRET N° 2001-558 DU 28 DECEMBRE 2001

Portant ratification de la Convention-Cadre
d'assistance en matière de protection civile.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

VU la loi n° 2001-40 du 13 décembre 2001 Portant autorisation de ratification de
la Convention-Cadre d'assistance en matière de protection civile ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du
gouvernement ;

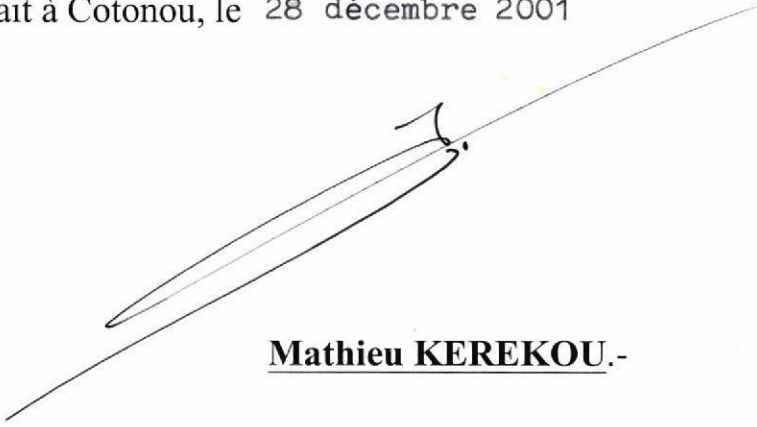
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est **ratifiée** la Convention-Cadre d'assistance en matière de protection
civile et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'intégration
Africaine,



Kolawolé A. IDJI

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation,



Daniel T A W E MA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEIA 4
MISD 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JO 1.